

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

074
A 694

L'ARCUS,

JOURNAL ÉLECTORIQUE.

RESURREY, SÉNT DÏPÏ.

VOL. II.]

MONTREAL, 26 DECEMBRE, 1827.

[No. 11.

MONTREAL,
IMPRIME ET PUBLIE PAR
LUDGER DUVERNAY,
No 5, rue St. Jean Baptiste.

L'ARCUS AUX ESPERS. CHANT III.

Savant Procureur Général de la Bureau-cratie, qui viens te jeter malencontreusement en travers de mes chants, lorsqu'après une longue absence, revenu de nouveau dans ces lieux, je dois n'avoir rien plus à cœur que de continuer mon récit, et d'y ajouter ce que j'ai vu dans mon dernier voyage dans les sombres demeures! Ah je me le rappelle; la réputation de tes Cours avoit percé dans ces noirs royaumes avant même qu'elles fussent nées; je t'y ai vu avec la suffisance mais pourquoi conter aux mortels ce qu'ils ont vu maintenant mieux que moi, puisque ma vision n'a été qu'en apparence et que la leur a existé en réalité. Ainsi, savant Procureur, je cesse pour le moment de chanter tes exploits; va-t-en chez la Bégin, ou ailleurs si tu veux; je vais retourner à la revue de la Milice infernale dont j'ai entretenu mes lecteurs à ma dernière apparition. J'ai fait depuis un autre petit voyage, mais on m'en saura gré, parceque j'y ai beaucoup vu, et beaucoup retenu, et que j'aurai de quoi conter, si Dieu prête vie à mes chants.

J'étois donc dans une grande plaine, et je ne voyois, par la force du prestige, que des ombres dont le Canada avoit été autrefois la patrie. Comme elles étoient toutes en un même peloton, il me fut aisé de ne porter mon attention que sur elles. J'en entendis plusieurs qui se plaignoient de la dureté des lois militaires qu'on avoit nouvellement mises en force, et par lesquelles on astreignoit à des tracasseries non méritées, tous les paisibles habitans des champs élysées. Quoique la loi prétendue ne fût pas une loi, on avoit beaucoup maltraité ceux qui avoient négligé de se trouver aux parades, sur les bords du Styx et de l'Achéron. Les sergens infernaux en avoient même dépouillés plusieurs de leur chemise; et des ombres sans chemise devoient faire triste figuré, comme vous l'imaginez. Un grand nombre de cassations avoient eu lieu nouvellement dans cette milice; et toutes les places étoient remplies par les serviteurs de l'administration, parce qu'on l'avoit voulu ainsi.

Et après avoir attendu quelque tems, j'entendis le bruit des trompettes qui annonçoient l'arrivée du député, envoyé pour commander la milice; il parut enfin, et s'avança en parlant ainsi, disant que c'étoit au nom de Pluton:

" Habitans de ces sombres lieux, vous qui êtes tous soldats, parce que vous êtes citoyens, et qui ne serez pas citoyens, parce que vous êtes soldats, j'entends que tout

m'obéisse sans réplique, et que ma volonté soit ici la seule règle à suivre. J'en ai déplacés beaucoup d'entre vous, parcequ'ils ne me plaisoient pas; j'en ai mis d'autres de mon choix à leurs places; je suis au dessus de votre censure; ma volonté doit être ma règle, et vous ne serez pas citoyens parceque vous êtes soldats."

Après ce discours, la revue eut lieu. Je n'en dirai rien, par ce qu'elle n'a aucun rapport à ma thèse. Je passerai à la rencontre que je fis, d'une ombre qui portoit deux paires d'épaulettes et une paire de pistolets. Toutes les ombres voulurent aussitôt s'approprier les précieux joujoux, mais celui qui les portoit leur répondit d'un ton sévère: "Croyez vous qu'il n'y ait que les morts qui aient part aux faveurs de notre milice? Tout ceci n'est pas pour vous; je le destine à des vivans favorisés que j'attends dans mon empire. Les pistolets sont pour un honorable prévot, le gardien de la sureté des villes, qui doit bientôt paroître armé de pied en cap pour s'opposer à un peuple révolté; les paires d'épaulettes sont pour une paire de Colonels, rivaux de gloire et de génie, dont l'un réside à la Rivière du Chêne, et dont l'autre, ci-devant Major, s'est fait une réputation dans son endroit par un voyage aux frontières. J'ai aussi une épée, pour un vieux Colonel qui doit être le père et le restaurateur de la jurisprudence martiale, dans la capitale d'un certain pays. Ces personnes sont les enfans du choix de mon maître; que ne puis-je trouver un vivant pour leur porter les présents qu'il leur destine."

A ces mots je me retirai en arrière, pour ne pas être chargé de la pénible commission; mais mon guide s'avancant, s'écria: " Il est des vivans dans l'empire des morts; voici L'ARCUS, que vous pouvez charger du Message." J'acceptai le voyage, quoi qu'à contrecœur; mais on m'avoit menacé de me réduire moi-même à l'état des ombres, qui n'ont pas de corps; c'est pourquoi je pris l'épée, les pistolets, et les épaulettes, je m'acheminai vers le monde gravitant et matériel, et je remis les présents infernaux à leur adresse. Je vous raconterai une autre fois ce que je fis après.

L'ARCUS.

TROIS RIVIERES, 24 DEC. 1822.

AUJOURD'HUI, 13 Décembre, à 1 heure a eu lieu à l'hôtel de Gargau, une Assemblée des Bureaucrates de la ville et du district des Trois-Rivières, au nombre d'environ 78, aux fins d'approuver la conduite de son excellence. Mr. Pierre Joseph Godfroy de Tonnancour, avocat en a été le président, et Mr. Kerr, secrétaire.— Le président avec son éloquence et son air d'intrépidité ordinaires a ouvert l'assemblée par un discours (en anglais) qui portait en substance, " que les représentans voulaient tout avoir, et qu'ils avoient dernièrement entrepris beaucoup de choses, mais qu'ils s'étaient fait fermer la

" porte au nez, &c " Ensuite, Mr Vézina, aspirant au bonheur de mettre sur sa tête un chapeau à Trois Cornes, prononça un discours de sa façon. Cet homme déploya l'étendard du mensonge devant un auditoire dont partie était trop peu instruite pour le comprendre, partie différait d'opinion avec lui, et partie s'enthousiasmait pour l'amour d'eux-mêmes plutôt que pour l'amour de son excellence. Ce front souillé de tant d'opprobres politiques.....a pris cet air de candeur et d'hypocrisie dont il se sert ordinairement pour persuader et parvenir à son but.....chacun le sait. Son effronterie l'a porté à proférer de dégoûtantes injures contre Mr. Papineau. Il a mis de côté toutes les véritables questions, pour tâcher de faire croire à tous les gens, qui ne pouvaient pas en être dupes, que toutes les difficultés entre la Chambre et le gouverneur n'avaient rapport qu'à Mr. Papineau, se signalant par là comme un menteur éhonté, trop rassasié d'insultes et de mépris pour pouvoir désormais être sensible à ceux qui peuvent lui être si justement faites; et cet homme est le protecteur du lord Dalhousie auprès des Canadiens en cette ville. Comment se fait-il qu'il puisse, ce Mr. Vézina, parler aussi audacieusement, après avoir dit à tous ceux qui ont voulu l'entendre que s'il eut été de la Chambre, il eût choisi Mr. Vallières comme orateur, afin de pouvoir IMMEDIATEMENT accuser (impeach) le gouverneur. Ce fait s'il est démenti, sera étayé de certificats, et il fait voir de quoi cet homme est capable.

Pour l'information et l'amusement du lecteur nous publions ci-après la liste des personnages qui composaient cette auguste assemblée!!

Employés du gouvernement.

- David Chisholm, Clerc de la Paix, ci devant éditeur de la gaz. de Montréal et du Herald.
- Pierre Dasilva dit Portugais, huissier du .B. R., jaquetier, ci devant marchand d'avoine!!
- Louis Lefèvre, huis. aud. du Quar. de session, &c.
- Philippe Burns, grand connétable, adjudant, petit inquisiteur, jaquetier, &c. &c.
- John Doty, ministre à demi paye,
- John Bignell, maitre de poste,
- Pierre L. Panet, grand voyer,
- James H. Kerr, Douanier et employé à la cour de son père.
- Pierre Vézina, conseil de la couronne, procureur du procureur du général, &c. &c.
- J. B. Niverville, dep. des sauvages.
- J. Kempt, geolier,
- G. Carter, médecin de la prison,
- J. Fearon, interprète des cours,
- P. J. G. de Tonnancour, coronaire et officier rapporteur.

Officiers de Milice.

- Kedy Hart capt. Sam Hart, enseigne, Horatio Montour, Michel Bellerose, orfèvre et jaquetier, John Grant, de Machiche, D. Grant, son frère,

Aspirans aux Commissions.

- Hubert Lassiserne, chantre à l'orgue et can didat pour le prochain bal d'assemblée.
- Jean Pothier, prosélyte de Vézina,
- Jacques Burns, ci devant faiseur de pains d'épice,

Officiers à demi-payé.

- Doct. Mabey, H. F. Hughes, capt. Cartwright, Thos. Whitehead, sergt. et maître des casernes,

Dépendans de MM. Bell, Hart, &c.

- Bruce forgeron, Pratte menuisier, Chateau charretier, Richard do. Périgord do. Duplessis huis. du sherif, Panneton do. Rochelenu do. Ed. Grieve commis de Mr. Bell, Jacques Bell fils de son

père, Foneret clerc de Mr. le greffier Coffin McTavish, do. McLearn, menuisier. Vaillant court, recv. des cendres de Kedy Hart, Crawford fermier.

Gens à la chasse aux places.

Le sieur Bostwick, avocat à Montréal ou aux Trois Rivières, suivant l'occasion. Jos. Badaux fils de son père aspirant à tout, Mtre. Francoeur avocat marchand protégé de M^s. Hart, Tom. Juda, avocat et souscripteur à la gaz. de Fisher.

Enfants mineurs.

Trois petits Hart, un petit Juda, le petit Vézina le petit Carter, le petit Burn.

Gens qui ne dépendent de personne.

Whiteford horloger, Lacroix boulanger, Benjamin cordonnier, Ritter tabaciste, Hendeson épiciier Henderson son associé, Raymond Laliberté aubergiste et faiseur de quais flottans, Ls. Rousseau faiseur d'huile, Pierre Rousseau do. et client d'un bureaucrate, Wolfe peintre, Ryan maçon, Shanon brasseur, Grubb rien, Louison Petittlouis dit Thibeau faiseur de *hustings*. jacquetier, aubergiste, et colporteur de l'adresse, &c. Belhouse faiseur de Whisky, Short, Russel, épiciier, Bewes tailleur, Woolsworth marchand à présent, Dicson ditto. Charlot Giroux aubergiste, Kenedy tonlr. Nicholson de Sherbrooke, Byrne bougr. Gentes do. Thompson fils de son père, Manuel Firmin mulâtre.

A tout bisn examiner nous ne pouvons raisonnablement blâmer ceux qui ne pouvaient refuser d'assister à cette assemblée sans risquer de se voir arracher leur pain; mais d'ailleurs il est certain qu'un rassemblement si peu marquant, ne peut pas porter un coup bien formidable aux intérêts du pays.

PRIERE DES BUREAUCRATES,

Pour l'Administration agonisante ! !

PLUTON, faites lui miséricorde,
PROSERPINE, intercédez pour elle,
Mânes de Castlereagh.—Priez pour elle,
Londonderry,—Priez pour elle,
Wellington,
Peel,
Illibéraux,
Tyrens,
Ennemis des Canadiens,
Canaille d'Halifax,
Ecosais pervers,
Gueux revêtus,
Ennemis de la Constitution,
Orangemen,
Faction des Tories,
Affronteurs d'honnêtes gens,
Ecrivains officiels,
Menteurs publics,
Tous les Voleurs de Deniers publics,

Rendez-vous propice, secourez-la, PLUTON,
Du blâme du Roi George,—Délivrez-la Pluton,
De la punition qu'elle mérite,
Du mépris des honnêtes gens.
De l'instigation de ses fautes,
De l'atteinte de la Chambre d'Assemblée,
De la juste vengeance d'un peuple opprimé,
Par le mérite des Gazettes officielles,
Par le mérite des soins infatigables de ses suppôts.
Par le mérite de la dureté et de l'illibéralité du Procureur du Général,
Par le mérite du célèbre discours du Solliciteur du général,
Par le mérite des intrigues de certains Conseillers,
Par le mérite des soins d'un aspirant au chapeau à TROIS cornes.
Par le mérite de tous nos espions,
Au jour du jugement, secourez la Pluton.
Proserpine intercédez pour elle.

PRIERE pour la recommandation de l'âme de l'Administration, récitée par les PATRIOTES.

SORS du Canada, âme anti-Canadienne, au nom de la justice que tu as méconnue, au nom de la raison que tu n'as pas écoutée, au nom du sens commun que tu n'eus jamais, au nom de Sa Majesté qui te redemande, au nom d'un ministère qui est trop libéral pour encourager tes tyrannies, au nom du grand Canning qui fut trop

honnête, pour l'estimer, au nom du Lord Goderich qui n'est pas un lord Bathurst, au nom du bon évêque de Norwich qui n'est pas le ci-devant lord bishop, au nom de Sir George Prévoist qui fut persécuté parcequ'il ne fut pas un tyran, au nom de Sir Francis Burton qui te connaît mieux qu'un autre, (à ses dépens,) au nom du Duc de Clarence, &c. Vas habiter le séjour qu'embelliront les épargnes de ta paye fournie par les Canadiens, que tu détestes, et que l'An-dam-Lousy, soit ta demeure; nous te demandons cette grâce par le mérite des honnêtes gens.

OREMUS.

PLUTON & PROSERPINE—Vous à qui les larmes forcées d'une pêcheresse ne sont gueres agréables, vous qui n'oubliez pas ses fautes lorsqu'elle est impénitente, et qui ne considérez que son tort, jetez vos yeux de justice sur votre servante l'administration du Bas Canada, elle per sévère dans l'iniquité, elle est tombée dans l'impénitence finale; elle ne vous demande pas pardon; ôtez lui ce germe qui l'a rendue tyrannique, unissez, attachez au corps de l'ancien ministère qui a été chassé, ce petit brin d'ivroie qui a osé vous résister; ouvrez lui le chemin qui la conduira à l'An-dam-Lousy! admettez la à la grâce d'une destitution éternelle; nous vous en prions par les mérites du grand Canning.—Ainsi soit.

JE vous recommande ma très chère sœur au sort que vous méritez, je vous remets entre les mains de celui qui vous a envoyé:.....afin qu'après avoir reçu la réprimande et le chatiment que vous et vos pareils méritez, vous retourniez au chateau d'An-dam-Lousy d'où vous sortez. Que la troupe déguenillée des.....vous reçoive au son harmonieux de leurs Vèzes, que le sénat des ménagers et ménagères usent une brosse et un balai à votre compte pour préparer votre réception, que la compagnie des maçons qui ont préparé votre antique chateau, grâce aux deniers Canadiens vous reçoive au bruit de leurs truelles, que le chœur des banquiers écossais vous retienne pour toujours garmi eux pour être leur président: afin qu'établi chez vous, vous n'en sortiez que pour vous faire enterrer. Puissiez vous voir Sir George et Sir Francis, jouissant d'un bonheur qu'ils méritent: et placé au rang des Tories belles, puissiez vous méditer éternellement, et ressentir sans relache la peine que vous méritez pour le mal que vous avez fait aux Canadiens. Ainsi soit.

MONTREAL.

SAMEDI, 26 DECEMBRE, 1827.

Lorsque nous suspendimes en Septembre dernier, la publication des derniers numéros de la série de ce journal, nous avions cru que, la grande chaleur des élections étant passée, sans pourtant que l'esprit public qui les avoit conduites se fût ralenti, il étoit convenable de garder ces numéros pour le tems de la séance du Parlement, afin d'être à tems d'en faire connoître les procédés au public, et de parler des différens sujets qui auroient fait l'objet de ses travaux. Il auroit été bien doux sans doute, après la lutte électorique, de féliciter un peuple, animé du véritable esprit des sujets anglois, se reposant des fatigues qu'il avoit éprouvées, et aussi sur ses lauriers constitutionnels, foulant aux pieds les cent têtes de l'hydre bureaucratique.

Mais ce n'est pas dans ces tems de triomphe que les papiers publics sont le plus nécessaires, surtout lorsque l'orage, éloigné pour quelque tems, menace ensuite de nouveau, malgré sa faiblesse réelle. Il valoit donc mieux réserver l'*Argus* pour le tems de la session. Cette session n'ayant pas eu lieu, et l'administration ayant continué son système de punir le pays en entravant la marche des affaires, nous croyons ne pouvoir choisir un tems plus favorable, que celui où tout un peuple indigné adopte malgré la terreur qu'on veut lui inspirer, la généreuse résolution de poursuivre jusqu'aux pieds du trône de Sa Majesté la faction peu nombreuse mais insolente qui prétend exercer un autorité absolue et une tyrannie sans exemple, contre les paisibles habitans de cette colonie. On verra dans notre feuille les procédés des assemblées du Distric de Montréal. Nous rendrons compte des procédés de toutes les autres assemblées dont nous aurons connoissance, ainsi que de tout ce que nous croirons d'intéressant dans les circonstances actuelles. Dévoués à la cause du pays, parce que nous la croyons la plus juste, nous ne forlignerons pas dans le chemin qui nous est prescrit, nous estimant heureux quand nous n'aurions que le mérite de donner un coup de patte en passant à quelque bureaucrate,

laisant à la bienveillance de nos correspondans le soin de nous fournir quelque chose de mieux sans s'exposer à notre jalousie.

L'Assemblée du 18 a été, comme on devoit l'espérer, très-nombreuse et très-respectable, quoiqu'en puisse dire la faction. Les résolutions qui y ont été adoptées ont servi de base à une adresse à Sa Majesté et au Parlement Impérial, qui a aussi été lue et adoptée par l'Assemblée. Il y a lieu de croire que toute la Province, lassée des vexations et des absurdités de l'administration actuelle, s'empressera de signer les requêtes, et que les campagnes de ce district s'organiseront en comités, pour faciliter la marche uniforme des procédés, en correspondant avec celui de Montréal. Nous en parlerons plus au long dans notre prochain Numéro.

LORD DALHOUSIE.

Du Morning Chronicle, (Journal de Londres.)

Il est clair que le Lord Dalhousie n'est pas l'homme qu'il faut pour le gouvernement du Canada; et que plutôt il sera envoyé dans un climat qui lui soit plus convenable, mieux ce sera pour tous les partis. L'est, et non l'ouest, parait être le lieu où les personnes de cette trempe se trouvent le plus à l'aise. L'expérience qu'il vient de faire, nous fournit une preuve, entre beaucoup d'autres que nous avons eues depuis peu, que de toutes les écoles d'où l'on tire les gouverneurs, la plus mauvaise est réellement l'école militaire. Le Comte Dalhousie trouve sans doute très-déraisonnable que le peuple du Canada n'obéisse pas à ses ordres de la même manière que le seroit un régiment de soldats. Mais la principale bévue du Lord Dalhousie, relativement aux Canadiens, c'est d'avoir oublié les causes qui pouvaient les faire agir. Ce qui fait mouvoir le soldat, c'est le " fouet à neuf branches," (cat-o'-nine tails); mais on ne peut fouetter une nation. Dans les anciens gouvernemens où la masse du peuple est malheureuse, et conséquemment abjecte, on peut trouver un motif dans la jouissance ou dans l'espérance de jouir d'une partie des taxes, ou de vivre d'une manière ou d'une autre, également efficace pour assurer l'obéissance de tous ceux qui ont de l'influence, avec le " cat-o'-nine tails. La Chambre des Communes est aussi disposée à voter que les ecclésiastiques à souscrire des articles de foi sans aucune contrainte, à chaque fois que le motif est suffisant. Mais en Canada, pays encore tout nouveau le peuple n'est pas dans un état à être conduit par le fouet, et il ne peut y avoir d'association de sentimens entre le gouverneur, qui partage avec le conseil Exécutif tous les avantages qui s'obtiennent aux dépens de la colonie, ou aux dépens du peuple d'Angleterre. Un tel mécanisme rappelle l'idée d'un moulin à coton sans pompe à feu ni courant d'eau. Le Conseil Exécutif et le Conseil Législatif qui tient la place d'une Chambre de Lords ne font qu'un entr'eux; c'est-à-dire qu'ils sont composés des mêmes personnes agissant sous des titres différens. Le Gouverneur nomme les membres qui composent le Conseil Législatif, et les Conseillers Exécutifs trouvent le moyen de se faire choisir en assez grand nombre pour former la majorité; ainsi cet arrangement est excellent pour mettre le Gouverneur et messieurs des Conseils exécutifs et législatifs, en état de partager entr'eux tout ce qui en vaut la peine, si ce n'étoit que de la Chambre d'Assemblée qui malheureusement pour eux, se trouve maintenant identifiée avec les intérêts de la Colonie. Le grand objet du Lord Dalhousie a été d'obtenir du Parlement Canadien, un vote permanent de subsides, c'est-à-dire d'en obtenir le sacrifice de leur propre puissance. On remarque dans la vie privée que peu de femmes ont cédé leurs propriétés à leurs maris, ou des pères abandonné tout à leurs enfans, sans avoir sujet de se repentir de leur confiance. Si le Parlement du Canada, au lieu de voter les subsides annuellement, les votait d'une manière permanente, il aurait probablement bientôt autant de raison de se repentir de sa confiance. Que Lord Dalhousie se soit permis de se persuader qu'un corps identifié avec ses constituans et rempli de notions yan-kées, aurait pu être assez blasé sur son compte pour se sacrifier à son bon plaisir, cela fait voir chez ce Lord plus d'amour-propre que de discernement.

Nous désirons ardemment voir mettre fin à ce système vil; il est évident que moins nous interviendrons dans les affaires des Canadiens, mieux ce sera. Nous pouvons seulement souhaiter de retenir la colonie en possédant la bienveillance du peuple. L'exemple heureux des Etats-Unis les disposera toujours contre un système de strict contrôle. La connexion, pour être avantageuse, doit être fondée sur une bonne disposition réciproque. Si nous ne pouvons pas gouverner nos colonies sur ce principe, plutôt nous les perdrons, mieux ce sera. Lord Dalhousie et ses Conseillers ont une manière de raisonner bien abrégée. De ce que, sans le secours du pouvoir de la Grande Bretagne, il seroit impossible de mettre leur système en force pendant un seul jour, ils infèrent que ce système est nécessaire pour conserver l'autorité de la couronne. Nous leur disons: essayez un système qui puisse être exécuté sans l'aide ou le pouvoir de la Grande Bretagne.

Priez pour elle.

Délivrez-la Pluton.